

Communiqué du Collectif 26/07 de Solidarité avec la Sans Papiers et Sans Droits.

## ACTION LOGEMENT D'URGENCE :

AUDIENCE à LA DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE DE VALENCE du vendredi 3 avril 2015

Suite à l'occupation du hall d'entrée de la direction de la Cohésion Sociale avenue de Romans à Valence, le mardi 31 mars, nous avons obtenu qu'une délégation soit reçue le vendredi 3 avril à 15H30 pour nous entendre exposer les propositions concrètes en matière de logement au bénéfice de familles de demandeurs d'asile mises à la rue à partir du 7 avril.

M. DEMARS, directeur, nous a présenté l'ensemble du dispositif d'hébergement mis en œuvre par l'Etat dans le département de la Drôme. Le mardi 31 mars nous lui avons laissé une lettre, qu'il a lui-même paraphée, dans la quelle nous lui demandions des solutions précises de relogement pour ces familles dont plus de vingt enfants. A aucun moment il n'est paru en capacité de nous apporter les réponses à notre demande. Il n'avait pas pris connaissance de la liste des familles que l'opérateur en charge de l'hébergement d'urgence était sensé lui transmettre. C'est notre délégation qui lui a transmis cette liste, reconstituée par nos soins!

Nous avons rappelé l'obligation inscrite dans la loi (art :345-2-3) de fournir un toit à toute personne sans abri. Pour nous la date butoir reste fixée au lundi 6 avril à minuit.

M. DEMARS a dit s'en remettre à l'autorité du préfet malgré ses prérogatives.

Nous lui avons alors demandé de transmettre à qui de droit que nous entendions bien poursuivre l'action par tous les moyens que nous jugerons utiles.

Nous donnons rendez-vous à toutes et tous **le mardi 7 avril à 18H** à la Maison des sociétés de Valence pour discuter de la stratégie d'action.